

Le 4 février 2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER PARTICIPE À LA PREMIÈRE VAGUE DE CONTRACTUALISATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Loir-et-Cher fait parti des 30 départements sélectionnés par Adrien Taquet, secrétaire d'état auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans le cadre de la première vague de contractualisation de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Engagé dans la prévention et dans la protection de l'enfance sur son territoire, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est porté candidat à cette contractualisation afin de se voir offrir plus de moyens financiers pour encourager de nouveaux projets et de nouvelles actions en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance. Suite à l'appel à candidatures d'Adrien Taquet, en novembre dernier, Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher a envoyé un dossier de candidature qui aura permis au département d'être sélectionné parmi 62 dossiers déposés et seulement 30 titres attribués.

La rédaction des contrats entre Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, le préfet et le directeur général de l'ARS devra avoir lieu dès la fin du mois de février et se poursuivra ensuite avec l'objectif de déployer à court terme les projets proposés dans le cadre de la contractualisation. La date limite de signature de ces contrats est fixée au 1^{er} juillet.

Les critères de sélection

Les 5 critères de sélection ayant permis au département d'être sélectionné sont les suivants :

- Une analyse précise des besoins des enfants et des familles du territoire
- Une ambition claire d'amorcer ou d'accélérer le virage de la prévention en protection de l'enfance
- Une démarche volontariste pour améliorer les conditions de prise en charge des enfants assortie d'objectifs précis, notamment dans les départements faisant face à un certain nombre de difficultés
- Une volonté d'investir et d'innover dans des départements qui font face à une démographie en hausse par exemple
- La recherche d'un équilibre géographique entre les territoires urbains et ruraux, incluant les outre-mers ainsi que les départements présentant des particularités géographiques tels que l'insularité.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Quatre engagements partagés

Le conseil départemental de Loir-et-Cher est déjà très engagé sur la mise en œuvre d'actions concrètes qui rejoignent les engagements de l'état.

1 – Accélérer le virage de la prévention en protection de l'enfance. Le Loir-et-Cher a renforcé les interventions de la PMI sur son territoire.

2 – Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures. Le conseil départemental accompagne les enfants protégés au travers d'un projet santé de l'enfant et a mis en place un poste de conseiller technique « qualité de vie ».

3 – Donner aux enfants protégés les moyens d'agir et garantir leurs droits. Le département a mis en œuvre une charte des actes usuels établie de concert avec les services de justice.

4 – Préparer l'avenir et sécuriser la vie d'adulte des enfants protégés. Le conseil départemental accompagne les jeunes majeurs sur le champ de l'insertion et de la formation professionnelle.

Actions du département de Loir-et-Cher

Le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite mettre l'accent sur le volet prévention de l'enfant afin de réduire à long terme le volet protection. Pour cela, le département renforcera les actions de la PMI auprès des publics par des opérations précoces et/ou soutenues auprès des publics repérés comme les plus fragiles.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite apporter des solutions sur le champ du handicap en créant une structure dédiée à la prise en charge des enfants bénéficiaires d'une orientation MDPH, notamment au titre de handicap psychique, confiés à l'ASE.

Le schéma départemental Enfance Famille a trois orientations importantes :

Tout d'abord, les équipes du département s'investiront pour garantir la cohérence des parcours, en mobilisant leurs compétences pour repérer et anticiper les risques de rupture de parcours. Mais également en proposant des solutions adaptées à chaque enfant dans leur intérêt et dans l'objectif d'un avenir meilleur.

Les professionnels s'engagent à faire connaissance les uns avec les autres pour travailler ensemble afin de favoriser le partage des connaissances et des valeurs pour harmoniser les pratiques.

Enfin, organiser la politique Enfance Famille de manière à appréhender au mieux le fonctionnement de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, faire vivre ce schéma et en valoriser la plus-value.

Des moyens inédits

L'état s'engage financièrement à hauteur de 80 millions d'euros pour déployer cette stratégie dans les 30 départements signataires. Le conseil départemental de Loir-et-Cher co-financera chaque projet déployé sur son territoire dans le cadre de cette contractualisation. Ces montants s'ajoutent au reste des leviers de protection de l'enfance actionnés par le gouvernement. Les résultats attendus pour répondre aux objectifs fixés seront évalués en fin d'année.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12